

24 janvier 2022

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 16 novembre 2021. Elle a été traitée le 11 janvier 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Jade Perez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

vu les articles 1 et suivants de la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 30 avril 2021;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 913 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2051.

### **Séance du 11 janvier 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Michel Mermillod, adjoint de direction au DACM*

M<sup>me</sup> Perler représente la Ville de Genève au conseil du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Elle demande à la commission d'approuver la contribution forfaitaire demandée à la Ville, avec un complément de 913 000 francs ajouté à la contribution ordinaire étant donné que le FIDU avait décidé que des moyens financiers supplémentaires étaient nécessaires.

Par conséquent, une contribution complémentaire a été demandée à chaque commune dont 913 000 francs pour la Ville.

M. Mermillod rappelle qu'ils avaient déjà donné des explications sur le fonctionnement du FIDU à la commission l'automne dernier.

Cette proposition concerne donc la contribution de la Ville pour l'année 2022. La contribution totale de la Ville s'élève à 7 913 000 francs puisque le Grand Conseil a décidé de modifier la loi sur le FIDU en augmentant la contribution afin de couvrir l'ensemble des projets des communes et la production de logements qui se développent sur le territoire cantonal.

Un commissaire remarque que la commission des finances étudie un objet qui lui est de toute manière imposé par la loi cantonale. Ce système n'est pas satisfaisant car la commission est forcée de se pencher sur cette proposition, d'auditionner et de faire une plénière. Les députés sont responsables d'avoir voté cette loi. Celle-ci stipule que si la Ville ne vote pas la contribution de la Ville estimée à 7 913 000 francs, le Conseil d'Etat, par arrêté, débloque d'office le crédit d'investissement correspondant et inscrit la charge dans le budget de la commune.

Il exprime son mécontentement et juge ce procédé absurde. Il s'interroge sur les communes bénéficiaires de ce fonds. Il comprend que la Ville ne récupère pas tout l'argent qu'elle investit dans ce fonds, notamment car les autres communes sont chargées de construire les logements.

La Ville dépense donc 3 à 4 millions de francs qui bénéficient aux autres communes. Il rappelle que ce fonds a été instauré car la commune de Plan-les-Ouates,

à l'époque, avait de la peine à assumer toutes les constructions d'écoles qu'il fallait entreprendre dans la zone agricole.

M. Longchamp a donc eu l'idée de créer ce fonds. La Ville verse des centaines de milliers de francs à la commune de Plan-les-Ouates par année à travers ce FIDU.

Cela engendre une diminution importante du centime additionnel de la commune (de 44 à 36 en dix ans). Il rappelle que le centime additionnel de la Ville s'élève toujours à 45. Il estime donc intéressant de connaître les communes bénéficiaires de ce FIDU des trois dernières années. Ces informations ne figurent pas sur le site de l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Mermillod informe qu'il a posé cette question à l'ACG et que le directeur financier a refusé de donner une réponse. Celui-ci a transmis les chiffres détaillés de la Ville qui ont déjà été envoyés à la commission.

Le directeur estime que la commission des finances de la Ville n'a pas à connaître le détail des chiffres concernant toutes les communes. Il propose que M<sup>me</sup> Perler en discute avec le conseil du FIDU.

Ces éléments (projets d'écoles, d'espace public et autres) pourraient paraître sur le site de l'AGC de manière plus précise. La production de logements de chaque commune figure sur le site de l'AGC. La Ville a donc déjà transmis toutes les informations dont elle dispose à la commission.

M<sup>me</sup> Perler comprend les interrogations du commissaire. Le Conseil d'Etat édite la contribution de chaque commune pour l'ACG afin d'élaborer la distribution du fonds.

Selon elle, en vertu de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), il n'y a pas de raison que ces statistiques ne soient pas transmises à la Ville. Elle posera la question au Conseil du FIDU s'agissant des raisons du refus de la transmission de ces statistiques. Elle informe qu'il n'y a pas de lien entre le centime additionnel et le FIDU.

Il existe un Fonds intercommunal qui subventionne précisément la production de logement et des classes scolaires. Ces subventions fonctionnent comme des forfaits (7000 francs par logement créé).

M. Mermillod ajoute que 700 000 francs sont attribués par nouvelle classe scolaire créée dans les écoles primaires et 350 000 francs par nouvelle classe créée dans le cas d'une surélévation ou de l'extension d'une école existante.

M<sup>me</sup> Perler précise que ces forfaits sont attribués quel que soit le prix de chaque logement/école. On observe donc une équité s'agissant des contributions versées.

Les petites communes ne construisent pas chaque année des écoles et n'ont pas une production de logement équivalente aux autres communes. Prochainement, la Ville disposera de 11 200 000 francs dédiés à l'école des Vernets et de moyens supplémentaires une fois que le plan localisé de quartier (PLQ) des Vernets sera disponible.

Elle discute actuellement avec le FIDU sur les termes du règlement, qui est en train d'être revu, afin d'équilibrer la différence de contribution entre la création d'une nouvelle école et celle d'une extension. Cela permettra d'éviter la création de nouvelles écoles en recyclant plutôt un bâtiment existant afin de le transformer en salle de classe.

Ce dernier cas implique une contribution moindre alors que le coût peut être équivalent à de nouvelles constructions. Certains ajustements seront donc effectués s'agissant de ce règlement, prenant en compte l'urgence climatique.

Le commissaire ne conteste pas le fait que certaines années la Ville sera gagnante, peut-être grâce aux constructions qui auront lieu dans le secteur du PAV. Il reconnaît que les contributions des communes sont équitables et ne dépendent pas de leur centime additionnel.

Chaque commune contribue en fonction de sa situation financière. Le centime communal n'interagit pas dans les contributions. Il rappelle que ce fonds a été instauré afin d'aider la commune de Plan-les-Ouates pour construire une école car celle-ci ne disposait pas d'assez de moyens. Cela a mené à ce que le centime additionnel de la commune passe de 44 à 36 en dix ans. Selon lui, ce n'est pas acceptable que la Ville finance l'école de Plan-les-Ouates.

Une autre commissaire demande à quel moment la commission recevra les comptes par rapport à cet objet. Il propose que M<sup>me</sup> Perler, membre du Conseil du FIDU, incite les membres à revoir les rôles de la Ville. Il comprend que ce fonds a été créé afin de favoriser le logement et qu'il est difficile de construire en Ville.

Les communes sont donc forcées de faire des efforts et s'en voient récompensées, notamment Plan-les-Ouates, car plusieurs entreprises se sont rendues sur son territoire. Cela peut expliquer la diminution du centime additionnel de la commune. Il demande pour quelle raison la Ville continue à jouer ce rôle et s'il serait envisageable de revoir le règlement du FIDU. Il propose d'instaurer un nouveau fonds dédié à la culture dont la Ville serait bénéficiaire et grâce auquel les communes pourraient par exemple participer à aider le Grand Théâtre de Genève (GTG) à mieux tenir ses budgets et ses productions.

M<sup>me</sup> Perler répond que M<sup>me</sup> Salerno avait réussi, à l'époque, à faire valoir dans la répartition les charges de ville-centre, dont celles de la culture. La proposition du commissaire de créer un fonds semblable pour la culture par exemple risque de porter préjudice à la Ville car on lui enlèvera une partie de la contribution qu'elle

a revendiquée par le passé, notamment par rapport à la culture. Les grandes infrastructures culturelles, dont la Nouvelle Comédie, sont déjà en partie construites. La Ville risquerait donc d'être perdante.

Elle comprend la volonté des conseillers municipaux de remettre en question la validité du FIDU et celle d'autres fonds. Cependant, il faut être attentif à l'équilibre de ces fonds, pour l'instant assez précaire, afin que de potentiels changements ne portent pas préjudice à la Ville.

### *Discussion et vote*

Le commissaire de l'Union démocratique du centre exprime son agacement par rapport au fait que la loi soit organisée de la sorte et que cela force la commission à travailler dans le vide. Selon lui, cela vaut la peine que la commission montre son agacement en refusant la proposition, étant donné que ce FIDU sera de toute manière imposé par le Conseil d'Etat.

La commissaire du groupe des Vert-e-s rappelle que ce FIDU est une obligation légale qui revient chaque année, et ils le voteront.

La commissaire d'Ensemble à gauche admet qu'il est particulier de traiter un objet imposé et déjà décidé. Néanmoins, ce processus permet de maintenir une certaine transparence. La proposition transmet un bilan à la commission des finances qui peut suivre l'évolution des logements construits et des écoles créées sur l'espace public et poser des questions. Selon elle, ce fonds est utile car il permet un effort commun des communes qui vise à soutenir la construction d'écoles et de logements sur le territoire. Ainsi, le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de ce FIDU.

Le commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe est toujours prêt à décrier les dysfonctionnements administratifs et institutionnels. Le parti suivra donc la décision de son préopinant de l'Union démocratique du centre et refusera cette proposition.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que le représentant de l'ACG n'a pas voulu répondre aux questions de la commission l'année dernière par l'intermédiaire de M. Mermillod. Puisque l'ACG n'est pas disposée à transmettre les détails à la commission des finances, le Parti libéral-radical refusera cette proposition. Il en revient au directeur financier de répondre à ce type de questions. Selon le Parti libéral-radical, aucune raison valable ne pousse l'ACG à garder ces informations confidentielles; l'ACG cache des informations à la Ville.

La commissaire du Parti socialiste votera pour cette proposition, notamment car ce FIDU permet la création de nouvelles écoles et de logements supplémentaires.

Le commissaire du groupe des Vert-e-s précise que son groupe est pour cette proposition. Néanmoins, la commission devrait pouvoir avoir accès aux informations demandées afin de maintenir une certaine transparence.

Le commissaire du groupe Le Centre accepte cette proposition. Il est d'avis que si la possibilité d'étudier cette proposition n'était pas proposée à la commission, de nombreux commissaires auraient exprimé leur mécontentement quant au fait qu'ils n'auraient pas eu le droit à la parole ni de poser des questions. M<sup>me</sup> Perler est responsable de donner les réponses aux questions posées par la commission des finances puisqu'elle est membre du Conseil du FIDU, avec si possible des documents consultables concernant la comptabilité.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois n'est pas satisfait du fonctionnement de ce fonds. Cela étant, le Mouvement citoyens genevois votera favorablement cette proposition. La commission doit respecter les limites qui lui sont imposées. Celles-ci témoignent de l'architecture institutionnelle actuelle.

La présidente d'Ensemble à gauche propose que la commission vote une recommandation qui demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que la commission peut faire confiance à M<sup>me</sup> Perler. Cette dernière fera son possible pour obtenir des tableaux clairs. C'est ironique de demander à la commission des finances d'étudier un objet pour lequel elle n'a pas son mot à dire. De plus, elle n'obtient pas de réponses à ses questions.

Le commissaire du Parti socialiste comprend que M<sup>me</sup> Perler est en train de collaborer avec le conseil dans le but d'une refonte du règlement du FIDU et propose que l'amendement de la commission recommande à M<sup>me</sup> Perler, dans le cadre de son travail de refonte du règlement du FIDU, d'inscrire le principe de transparence sur l'attribution de toutes les contributions.

### *Votes*

La présidente passe au vote de la recommandation d'Ensemble à gauche: «La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.»

Par 12 oui (2 LC, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (PLR), la recommandation est acceptée.

La présidente passe au vote de la proposition ainsi amendée qui est acceptée par 11 oui (2 LC, 4 S, 1 MCG, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR).

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

*PROJET DE RECOMMANDATION*

La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.

**B. Rapport oral de minorité de M. Sebastian Aeschbach.**